

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Permafix 617 FR

Numéro de matière PF617FR

Version: 6.1
Remplace la version: 6.0

Mise à jour: 13.1.2023
Date d'édition: 14.6.2023

Page: 1 de 9
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: Permafix 617 FR

Numéro CE: -

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Ruban coupe-feu de fibres de verre, AES laine.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Permapack AG

Rue/B.P.: Reitbahnstrasse 51

Place, Lieu: 9401 Rorschach

Suisse

Téléphone: +41 71 844 12 12

Télécopie: +41 71 844 12 13

Service responsable de l'information:

Anwendungstechnik,

Téléphone: +41 (0) 71 844 12 12, E-mail: info@permapack.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox. Informationszentrum, Zürich,

Téléphone: +41 (0)44 251 51 51 ou Suisse: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Ce mélange n'est pas classifié comme étant dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

Mentions de danger: néant

Conseils de prudence: P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: Contient Fibres de silicate alcalinoterreux, AES laine (Numéro d'identification UE: 650-016-00-2, diamètre fibres: 2-3 µm)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Permafix 617 FR

Numéro de matière PF617FR

Version: 6.1
Remplace la version: 6.0

Mise à jour: 13.1.2023
Date d'édition: 14.6.2023

Page: 2 de 9
Langue: fr-CH

2.3 Autres dangers

Provoque momentanément: Irritation cutanée, irritation des muqueuses, irritations oculaires. Les troubles respiratoires préexistants ainsi que les problèmes dermatologiques, y compris, les dermatites, l'asthme ou les maladies pulmonaires chroniques, pourraient être aggravées par l'exposition.

Pendant la transformation, p. ex. la coupe, le sciage ou le ponçage, il peut se dégager des particules et de poussières. Pour les risques devant être pris en compte, voir Rubrique 7: Manipulation, Rubrique 8: Limites d'exposition et équipement personnel de protection, et Rubrique 11: Toxicologie.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Fibres de silicate alcalinoterreux, AES laine (diamètre fibres: 2-3 µm) = Laines minérales, des fibres (de silicates) vitreuses artificielles, dont le pourcentage pondéral d'oxydes alcalins et d'oxydes alcalino-terreux (Na₂O+K₂O+CaO+MgO+BaO) est supérieur à 18 %.

Numéro CE: -

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
REACH 01-2119457644-32-xxxx N°CE - CAS 436083-99-7	Laines minérales, des fibres (de silicates) vitreuses artificielles, dont le pourcentage pondéral d'oxydes alcalins et d'oxydes alcalino-terreux (Na ₂ O+K ₂ O+CaO+MgO+BaO) est supérieur à 18 % non classé	80 - 98 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales: En cas de traitement mécanique: libération de fibres.

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais.
Rincer la bouche abondamment à l'eau. se moucher le nez
En cas de malaises, consulter un médecin.

Après contact avec la peau: Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon.
Éviter le frottement. Par le frottement, les fibres risquent de pénétrer plus profondément dans la peau.
Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.
Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Ingestion: Rincer la bouche abondamment à l'eau.
Appeler un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Permafix 617 FR

Numéro de matière PF617FR

Version: 6.1
Remplace la version: 6.0

Mise à jour: 13.1.2023
Date d'édition: 14.6.2023

Page: 3 de 9
Langue: fr-CH

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de dégagement de fibres: Irritation cutanée, irritation des muqueuses, irritations oculaires.

Dans de rares cas, le produit peut provoquer des rougeurs passagères de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés: Eau, Poudre, Mousse, Dioxyde de carbone. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se dégager des vapeurs toxiques en faibles quantités. suie, Produits de pyrolyse, Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Si nécessaire: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Indications complémentaires: fibres de verre: non combustible (EN 13501-1).

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante.

Éviter la formation de poussière. Porter un équipement de protection approprié. Ne pas respirer les poussières.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

Pour recueillir la substance, utiliser un aspirateur industriel agréé équipé d'un filtre HEPA.

Ne pas utiliser d'air sous pression pour nettoyer.

Nettoyer.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation: Assurer une aération suffisante. Éviter la formation de poussière.

Conserver les récipient, l'équipement et la place de travail propres.

En cas de traitement mécanique:

Porter un équipement de protection approprié. Aspiration locale conseillée. Ne pas respirer les poussières.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Permafix 617 FR

Numéro de matière PF617FR

Version: 6.1
Remplace la version: 6.0

Mise à jour: 13.1.2023
Date d'édition: 14.6.2023

Page: 4 de 9
Langue: fr-CH

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

A conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
Conserver le récipient bien fermé.
Stocker dans un endroit sec.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Acides forts et alcalis forts.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires: Ne contient aucune substance ayant des valeurs limites sur le lieu de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

Aspiration locale conseillée.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.
En cas de traitement mécanique:
Masque antipoussière, Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143.

Protection des mains: En cas de traitement mécanique:
Gants de protection conforme EN 388 (Gants de protection contre les risques mécaniques).
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: En cas de traitement mécanique:
Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme SN EN ISO 16321-1:2022.

Protection corporelle: En cas de traitement mécanique: Porter des vêtements de travail fermés.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Éviter la formation de poussière. Conserver les récipient, l'équipement et la place de travail propres.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Éviter le frottement. Par le frottement, les fibres risquent de pénétrer plus profondément dans la peau.
Pour recueillir la substance, utiliser un aspirateur industriel agréé équipé d'un filtre HEPA. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le nettoyage.
Conserver les vêtements de travail à part.
Laver les vêtements avant de les réutiliser. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire .
Fibres-poussières:
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Permafix 617 FR

Numéro de matière PF617FR

Version: 6.1
Remplace la version: 6.0

Mise à jour: 13.1.2023
Date d'édition: 14.6.2023

Page: 5 de 9
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	solide
Couleur:	Forme: solide blanc
Odeur:	inodore
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	> 1330 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	non combustible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité:	Non applicable
La température de décomposition:	> 900 °C: amorphe --> cristallin
pH:	Non applicable
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	200 - 300 kg/m ³ (DIN EN ISO 845)
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	non explosif
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Indications diverses:	diamètre fibres: 3,2 µm

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

voir rubrique 10.3

10.2 Stabilité chimique

non combustible, résistant à la chaleur, stable

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

aucune

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5 Matières incompatibles

Acides forts et Alcalis fortement basiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Permafix 617 FR

Numéro de matière PF617FR

Version: 6.1
Remplace la version: 6.0

Mise à jour: 13.1.2023
Date d'édition: 14.6.2023

Page: 6 de 9
Langue: fr-CH

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut se dégager des vapeurs toxiques en faibles quantités. suie, Produits de pyrolyse, Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Décomposition thermique: > 900 °C: amorphe --> cristallin

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques: Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.
Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.
Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.
Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.
Sensibilisation respiratoire: Manque de données.
Sensibilisation cutanée: Manque de données.
Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.
Cancérogénicité: Manque de données.
Toxicité pour la reproduction: Manque de données.
Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.
Danger par aspiration: Manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:
Aucune donnée disponible

Remarques générales

Soluble dans: poumon (non persistant)
En cas de traitement mécanique: dégagement de poussière
Provoque momentanément: Irritation cutanée, irritation des muqueuses, irritations oculaires.
Les troubles respiratoires préexistants ainsi que les problèmes dermatologiques, y compris, les dermatites, l'asthme ou les maladies pulmonaires chroniques, pourraient être aggravées par l'exposition.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Indications diverses: Pas d'effets nocifs observés jusqu'ici en cas d'utilisation du produit conforme à sa finalité.

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Le produit n'est pas biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:
Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Permafix 617 FR

Numéro de matière PF617FR

Version: 6.1
Remplace la version: 6.0

Mise à jour: 13.1.2023
Date d'édition: 14.6.2023

Page: 7 de 9
Langue: fr-CH

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Éviter une introduction dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 17 06 04 = matériel d'isolation
Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Le produit peut être déposé sur une déchetterie appropriée.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:
La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.
Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Permafix 617 FR

Numéro de matière PF617FR

Version: 6.1
Remplace la version: 6.0

Mise à jour: 13.1.2023
Date d'édition: 14.6.2023

Page: 8 de 9
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Suisse

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Aucune donnée disponible

Remise de produits chimiques: Uniquement pour utilisateurs professionnels.

Directives nationales - États-membres de la CE

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Aucune donnée disponible

Directives nationales - Allemagne

Classe de stockage: 13 = Solides non combustibles

Classe de risque pour le milieu aquatique:

1 = Présente un faible danger pour l'eau.

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

TRGS 500, 05/2008 Nr. 4 und Nr. 5

Directives nationales - Autriche

Classe de stockage: 13 = Solides non combustibles

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H351 =

Raison des dernières modifications:

Mise à jour d'ordre général

Créée:

20.5.2010

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
CAS: Service des résumés chimiques
CE: Communauté européenne
CFR: Code des règlements fédéraux
CLP: Classification, étiquetage et emballage
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
EN: Norme européenne
EQ: Quantités exceptées
filtre HEPA: Filtre à particule très efficace
IATA: Association du transport aérien international
IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
LEP: Limite d'exposition professionnelle
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TLV: Valeur limite d'exposition
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
UE: Union européenne
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Permafix 617 FR

Numéro de matière PF617FR

Version: 6.1
Remplace la version: 6.0

Mise à jour: 13.1.2023
Date d'édition: 14.6.2023

Page: 9 de 9
Langue: fr-CH

Clause de non-responsabilité: Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

